

*Sécurité de la vieillesse*

juste de mettre les personnes âgées de 60 à 65 dans le même panier que le reste de la population. Nous osons espérer que les personnes dans la trentaine, la quarantaine et la cinquantaine qui ont des problèmes économiques recevront une aide autre que des pensions de vieillesse. Nous espérons qu'il y aura pour eux du travail ou une rééducation ou des programmes économiques qu'ils leur fourniront l'occasion de jouir pleinement de la belle vie qui nous est offerte au Canada. Toutefois, si une personne a plus de 60 ans et se trouve financièrement à la gêne, elle a peu de chance de trouver un emploi et d'être réadaptée, dans notre monde industriel. Elle ne peut qu'attendre sa pension.

Outre les lettres plutôt tristes que je reçois de personnes âgées de plus de 65 ans qui ne touchent pas une pension suffisante, j'en reçois d'autres de personnes qui ont entre 60 et 65 ans, qui ne peuvent compter sur rien et ne peuvent qu'attendre d'avoir 65 ans pour toucher leur pension de vieillesse. Leur sort est bien pitoyable. Je dis qu'il incombe au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de placer ce problème au tout premier rang, car il doit faire quelque chose pour les gens âgés de 60 à 65 ans. S'il peut également améliorer le sort de ceux qui sont moins âgés, tant mieux; mais je le prie de ne pas oublier ceux qui sont âgés de 60 à 65 ans simplement parce que des mesures seront prises à l'égard des personnes qui n'ont pas encore atteints la soixantaine.

Je le répète, je me réjouis de ce que ces conférences soient préparées, surtout celle d'avril. Je crois que l'idée de réexaminer tout notre régime de maintien du revenu, de bien-être et de sécurité sociale est excellente. Toutefois, l'inconvénient de ces examens d'ensemble, c'est qu'ils produisent des régimes si ambitieux qu'il est difficile de les mettre en œuvre, de sorte que, pendant longtemps, rien ne s'accomplit. J'exhorte donc le ministre à insister énergiquement auprès du cabinet, et je sais qu'il peut le faire, pour qu'on mette en œuvre certaines lois existantes. Je le prie instamment d'insister pour qu'on accepte des modifications au Régime de pensions du Canada. Il nous a confié qu'il avait eu quelques ennuis avec les provinces lors de la dernière conférence, il y a quelque temps. Pourtant, il n'est toujours pas raisonnable que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti soient indexés chaque année en fonction de la hausse du coût de la vie, mais que l'indexation de la pension versée en vertu du Régime de pensions du Canada soit plafonnée à 2 p. 100. Que les provinces déclarent qu'elles n'y consentent pas parce qu'elles veulent être en mesure d'emprunter l'argent de cette caisse est tout simplement honteux. Il faudrait le leur dire dans chacune des assemblées législatives de notre pays. Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait se servir de son pouvoir de négociation pour s'assurer qu'on ne plafonne plus l'indexation du Régime de pensions du Canada de sorte que ces pensions puissent augmenter chaque année en fonction de la hausse effective du coût de la vie.

• (2020)

Je mentionne de nouveau, comme je l'ai fait en d'autres occasions, la loi sur les invalides et la loi sur les aveugles. Je sais que les personnes qui tombent sous ces mesures législatives reçoivent un peu plus qu'elles n'obtiennent en vertu de ces mesures grâce au régime d'assistance publique du Canada, mais il reste très blessant pour ces personnes de voir que, même si pendant un certain nombre d'années leur pension maximum a augmenté parallèlement à la majoration de la sécurité de la vieillesse, cela ne

s'est pas produit depuis des années. Dans le cas spécial de l'aveugle, il devrait y avoir une allocation universelle exempte de l'évaluation des moyens. Il est sûr que c'est le moins qu'une société comme la nôtre puisse faire pour l'aveugle. Dans le cas de l'invalidé, ces personnes ballotées entre la loi sur les invalides et les mesures de bien-être social des diverses provinces, ce n'est pas suffisant. Le ministre peut me dire que cet aspect sera traité dans la revue générale, mais l'aspect général de cette revue peut prendre tant d'ampleur que rien ne sera fait pendant longtemps. Ces personnes méritent des améliorations dès maintenant.

Je désire également mentionner d'autres groupes dont j'ai déjà parlé à l'occasion. Je songe aux retraités des chemins de fer du National Canadien et du Pacifique Canadien. Le ministre peut me dire que cela sort un peu de son domaine, mais il siège au cabinet avec le ministre des Transports (M. Marchand) et d'autres qui sont rattachés à ces entreprises. Il est absolument injuste que l'augmentation des pensions du National Canadien soit encore limitée à une base de 2 p. 100. Il est injuste que la formule de base des pensions pour les employés du National Canadien soit plus pauvre que celle d'Air Canada et de la loi sur la pension du service public.

Le régime de pension du Pacifique Canadien est vraiment honteux. Nous ne sommes pas tellement disposés à accepter l'argument selon lequel le Pacifique Canadien est une société privée et que par conséquent le gouvernement ne peut intervenir. Cette entreprise est peut-être une société privée en ce qui a trait aux profits qu'elle recueille, mais elle retire ses profits en desservant le public, qui paye, évidemment. Elle tire son existence toute entière de ce que le Parlement lui a donné au cours des années, et je crois que le gouvernement a le droit et le devoir de dire au Canadien Pacifique, comme d'ailleurs au Canadien National, que le moment est venu d'apporter des améliorations considérables dans les régimes de pension des cheminots retraités.

J'aimerais de nouveau dire un mot en faveur des fonctionnaires à la retraite, y compris les retraités des forces armées et de la Gendarmerie royale. J'ai discuté la question avec le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Nous sommes du même avis sur ce qui est arrivé et sur ce qui devrait être fait, mais rien ne se fait. Ces pensions sont toujours limitées par le plafond de 2 p. 100. Parfois, le président du Conseil du Trésor dit qu'il aimerait supprimer ce plafond, mais il ne peut le faire tant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne supprimera pas l'indexation maximum de 2 p. 100 prévue par le Régime de pensions du Canada.

Lorsque le ministre parle de la nécessité d'une étude d'ensemble, il s'agit d'un très grand ensemble. J'accepte avec plaisir l'idée d'un revenu annuel garanti et la proposition contenue dans le discours du trône selon laquelle si un revenu annuel garanti ne peut être présenté cette année ou l'an prochain, il serait bon de commencer de l'appliquer à certaines catégories. Cependant, le gouvernement peut montrer sa bonne foi en ces domaines en améliorant les mesures législatives qui existent déjà. J'informe le ministre et le gouvernement que toutes les améliorations à ces régimes de pension ne seront pas inutiles si nous apportons au maintien et à la sécurité du revenu cette conception générale qui semble être à la base des objectifs du ministre. Par conséquent, j'insiste sur tous ces points auprès du ministre et de ses collègues du cabinet.